



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1- PREAMBULE :

Source de Beauté Formation est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers de l'esthétique, de la beauté et du bien être mais aussi une école d'esthétique pour accompagner les personnes en reconversion professionnelle et souhaitant se présenter au diplôme national du CAP ou du BP Esthétique.

Son siège social est fixé au 20 rue Jeanne D'arc 63200 SAINT BONNET PRES RIOM, les locaux où se dispensent les formations sont situés au 14 bis rue du Stade 63200 SAINT BONNET PRES RIOM.

Source de Beauté Formation conçoit, élabore et dispense des formations interentreprises et intra-entreprises, à SAINT BONNET PRES RIOM et sur l'ensemble du territoire national (uniquement pour un déplacement de 3 stagiaires minimum).

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de Source de Beauté Formation.
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- OPCA : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

2- OBJET :

Les présentes conditions générales de ventes s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par Source de Beauté Formation pour le compte d'un client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du client.

3- CONDITIONS FINANCIÈRES, RÈGLEMENTS ET MODALITÉ DE PAIEMENT .

Tous les prix de nos formations variant de 250 euros à 3550 euros en fonction de la formation, sont indiqués en euros en prix ttc; l'inscription à une formation n'est valide que lorsque le dossier d'inscription est reçu complet.

Pour les chefs d'entreprises ; La société EURL Source de Beauté Formation ne bénéficie pas de la subrogation de paiement auprès du FAFCEA, à savoir le versement direct de la prise en charge du FAFCEA à l'organisme de formation.

Un chèque d'acompte devra être fourni par la stagiaire dans son dossier d'inscription correspondant à 30% du montant total de la formation, le restant dû de la formation sera à régler, au plus tard, le premier jour de la formation.

Pour les salariés et apprentis ; OPCO EP règle directement le centre de formation sans que l'entreprise ne fasse d'avance, toutefois un chèque de caution sera demandé pour valider l'inscription à la session de formation. Le chèque de caution lui sera alors restitué. (cf conditions d'encaissement du chèque de caution article 3 de la convention).

Le stagiaire, s'il est auto-entrepreneur, s'engage à remplir en bonne et due forme l'attestation sur l'honneur concernant le chiffre d'affaire des 12 derniers mois, fournie par le FAFCEA.

Si l'attestation remplie et signée par le stagiaire s'avère fautive après vérification des services du FAFCEA et que son chiffre d'affaire des 12 derniers mois est nul, celui-ci sera contraint de rembourser le FAFCEA du montant de la formation sans demander le moindre dédommagement ou remboursement auprès de Source de Beauté Formation.

Si le stagiaire a déjà utilisé son quota annuel de formation financé par la FAFCEA dans un autre organisme sans nous avoir averti, la demande de financement nous sera alors refusée par la FAFCEA et le stagiaire devra alors s'acquitter de montant total de la formation auprès de Source de Beauté Formation dès réception du recommandé avec accusé de réception envoyé par la société Source de Beauté et ce sous quinzaine.

Pour les stagiaires en auto-financement ; Le règlement total du prix de la formation est à effectuer dernier délai une semaine avant la formation par virement bancaire ou chèque auprès de Source de Beauté Formation.

En cas de parcours long ou d'inscription tardive, des facturations intermédiaires peuvent être envisagées. Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance sauf mention différentes indiqué sur la facture.

En cas de règlement par le FAFCEA nous nous chargeons de la constitution du dossier de demande de financement et le FAFCEA rembourse la stagiaire une fois avoir réglé la totalité de la formation. En fonction du tarif de la formation et en cas de dépassement non pris en charge par le FAFCEA, le client doit s'acquitter de ce dépassement par virement bancaire 1 semaine avant le début de la formation.

4- ANNULATION, ABSENCE OU INTERRUPTION D'UNE FORMATION :

1- Rétractation :

Il est possible dans un délai de 7 jours ouvrables à compter de la date du présent contrat. L'entreprise signataire informe dans ce délai de 7 jours ouvrables l'organisme Source de Beauté Formation, par écrit et lettre recommandée de sa rétractation en mentionnant l'intitulé et les dates de la formation à laquelle le stagiaire s'était inscrit. Aucune somme ne sera alors exigée et son chèque de caution lui sera alors renvoyé par voie postale dès réception de son courrier recommandé.

2- Chèque de caution à l'inscription – clause de dédit :

Une fois passé le délai de rétractation (article 4-1 ci-dessus), tout renoncement par le stagiaire devra être fait par courrier et envoyé en recommandé à l'organisme de formation et fera l'objet de l'encaissement du chèque de caution soit 50 Euros Nets au titre de dédit (correspondant au chèque de caution remis par le stagiaire dans son dossier d'inscription). Cette somme ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par le FAFCEA.

En cas d'absence le jour de la formation, le chèque de caution remis par le stagiaire dans son dossier d'inscription, sera encaissé par l'organisme Source de Beauté Formation et ne pourra faire l'objet d'aucune demande de remboursement par le FAFCEA (cas exceptionnels à hauteur de 2 fois maximum par année civile et par stagiaire : uniquement en cas de maladie, accident, hospitalisation, décès..., ce chèque vous sera remis et donc non encaissé dès réception d'un justificatif : certificat médical, d'hospitalisation ou de décès...)

Si la stagiaire présente s'absente durant les horaires de formation, celle-ci ne recevra pas le financement du FAFCEA et devra s'acquitter de la totalité du coût de la formation auprès de Source de Beauté Formation.

En cas de résiliation partielle de la formation par le stagiaire, l'action de formation est due en totalité (le FAFCEA prenant en charge uniquement les heures de formations réalisées, le stagiaire doit alors s'acquitter auprès de l'organisme Source de Beauté Formation du montant restant correspondant à ses heures d'absences). Cette somme ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par le FAFCEA.

5- EFFECTIFS ET AJOURNEMENT :

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité, cet effectif est déterminé pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes.

Source de Beauté Formation peut alors proposer au stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Les inscriptions sont closes 2 jours avant le début du stage, cependant passé ce délai, le stagiaire peut néanmoins s'inscrire et participer à la formation après confirmation et validation du référent pédagogique de Source de Beauté Formation si des places sont disponibles (étude au cas par cas).

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, Source de Beauté Formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter, sans frais cette formation, en cas de maladie de la formatrice ou encore en cas de grève des transports (avion, train). Nous renverrons par voie postale dans ces cas-là, le chèque de caution remis par la stagiaire concernant la formation annulée.

6- PREREQUIS/DESCRIPTIF/PROGRAMME DES FORMATIONS/EVALUATION/METHODES MOBILISEES :

→ Pré requis :

-Esthéticienne diplômée ou en cours d'obtention du diplôme (CAP minimum) salariée, apprentis ou chef d'entreprise.

- Professionnel du domaine de la beauté et du bien être immatriculée à la chambre des métiers ou du commerce ou en cours d'immatriculation suite à une reconversion.

→ Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

→ Les objectifs, évaluations et méthodes mobilisées sont transmises par mail sur simple demande via le programme de formation à : sourcedebeauteformation@orange.fr ; et lors de la contractualisation de l'inscription à la formation

7- PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE :

Source de Beauté Formation et ses sous-traitants sont les seuls titulaires des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'ils proposent à ses clients.

À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale..) utilisés par Source de Beauté Formation et ses sous-traitants pour assurer les formations, demeurent leur propriété exclusive.

À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du client sans accord exprès de Source de Beauté Formation. En particulier, le client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que

soient le procédé et les supports utilisés.

En tout état de cause, Source de Beauté Formation demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir faire développés de l'exécution des prestations chez le client.

8- CONFIDENTIALITÉ :

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement. Source de Beauté Formation s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le client, y compris les informations concernant les utilisateurs.

9- COMMUNICATION :

Le client accepte d'être cité par Source de Beauté Formation comme client de ses offres de services, aux frais de Source de Beauté Formation.

Source de Beauté Formation peut mentionner le nom du client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

10- DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE :

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français.

En cas de litige survenant entre le client et Source de Beauté Formation à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal compétent.